



Voie professionnelle

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, il a été annoncé la fermeture des formations prétendument non insérantes pour la rentrée 2026. Vous aviez annoncé lors du dernier CSA une analyse sur une temporalité de 3 ans avec une procédure nouvelle associant EPLE, élus des territoires, rectorat et partenaires du monde économique pour une mise en œuvre dès ce premier trimestre de cette année scolaire.

La nouvelle carte des formations sera présentée au CREFOP et en CAEN en novembre décembre.

Qu'en est-il de ces analyses multipartites ? Nous souhaiterions avoir des informations sur les discussions en cours et les éventuelles conséquences sur les établissements concernés, les collègues concernés, ainsi que les conséquences sur les moyens et structures.

Le processus d'évolution de la carte des formations professionnelles a évolué au regard des directives interministérielles du 13 Juillet 2023. Une analyse qualitative des demandes d'évolution de l'offre de formation est faite au sein des territoires EFOP, dans des groupes de travail issus des CLEFOP. Les évolutions seront présentées au prochain CAEN.

[Infos complètes CGT sur la réforme](#)